



Versailles, le 19.02.2024

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les parlementaires des Yvelines

Objet : Financement des collectivités territoriales.

Madame, Monsieur,

Nous vous interpellons concernant les financements des collectivités territoriales.

Ces collectivités sont souvent en première ligne et sont les premières interlocutrices pour répondre aux demandes et aux besoins des populations.

Leurs missions en territoires sont essentielles et garantes de la cohésion sociale.

Pour exercer en proximité leurs missions de service public, la question de leur capacité de financement se pose.

Or, depuis des années leur maîtrise des ressources s'amenuise, et les dotations de l'État se réduisent. De fait, les choix politiques locaux sont de plus en plus contraints par un carcan budgétaire peau de chagrin. Cela engendre trop fréquemment des recherches d'équilibres budgétaires via une gestion de plus en plus austérioritaire sur les dépenses à défaut de maîtriser les ressources. Cela s'opère au détriment du personnel territorial, de leurs conditions de travail et des missions rendues au public.

Dans le contexte international que nous connaissons, où les enjeux sociaux et environnementaux se font de plus en plus vifs, les services publics ont un rôle prépondérant à jouer pour répondre à la précarisation croissante de la population et à l'impérieuse nécessité d'agir pour préserver un monde durable.

C'est pourquoi nous vous interpellons pour que l'état donne véritablement les moyens aux collectivités de développer des services publics de qualité et de garantir des conditions de travail et de rémunération digne et juste pour l'ensemble des territoriaux.

Nous vous alertons sur le manque de soutien aux collectivités pour assumer des décisions prises au national.

A titre d'exemple, concernant les éléments de rémunération, les mesures salariales décidées nationalement doivent être accompagnées d'une réflexion systématique sur les capacités de financement des collectivités. Les mesures récemment prises (Ségur, Prime exceptionnelle pouvoir d'achat, 5 points d'indice...) impactent les collectivités déjà dans le rouge, alors même que ces mesures sont largement insuffisantes face à la perte de pouvoir d'achat que les agents publics subissent depuis des années.

Ainsi, sur les salaires, le chantier est vaste pour une juste reconnaissance des agents qui étaient il y a peu, considérés à raison comme des « héros du quotidien » en période de pandémie...

Sur ces questions salariales, nous soutenons les revendications qui seront portées le 19 mars lors de la journée de mobilisation intersyndicale Fonction Publique. Il y a urgence à répondre aux questions d'égalité professionnelle Femmes – Homme, à la perte de pouvoir d'achat, à la reconnaissance des compétences, à la nécessaire refonte des grilles, au déroulement de carrières des agents publics etc. etc.

Cela implique des décisions au national mais également que l'Etat garantisse la capacité des collectivités de financer ces décisions nécessaires.

Nous vous alertons également sur le manque de compensations financières attribuées aux collectivités pour des compétences qui leur sont transférées.

Nous l'illustrerons par un exemple, celui du Conseil Départemental.

Depuis des années, des transferts successifs de compétences ont été opérés avec des mesures compensatoires partielles, mais jamais intégrales (voirie, collège, RSA, APA, MNA...).

Cette absence de compensation intégrale se traduit par des services qui fonctionnent en mode dégradé.

Si les collectivités territoriales ont une part de responsabilité manifeste, l'État également. Il n'est pas admissible que l'État ne donne pas les moyens aux collectivités de gérer dignement les missions des populations fragiles.

Les prises en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) s'avèrent catastrophiques dans nombre de départements. Sachez d'ailleurs que nous interpellons la secrétaire d'État concernant la dégradation dramatique des missions d'Aide Sociale à l'Enfance au Conseil Départemental des Yvelines à ce sujet.

Un transfert de compétence ne doit jamais être un désengagement au rabais au détriment des populations et des professionnels.

Nous vous alertons également sur les répercussions indirectes dues aux décisions prises nationalement ou aux éléments conjoncturels.

A titre d'exemple, l'annonce récente du gouvernement de suppression à terme de l'ASS, va non seulement impacter lourdement les privés d'emploi sur leur droit actuel et leur retraite à venir, mais va également provoquer un effet report sur les finances départementales via le RSA.

De même, le manque et la dégradation des structures de soin et d'accompagnement psychiques génèrent également un effet report sur les collectivités amenées à soutenir et accompagner une population fortement fragilisée sans les moyens adaptés.

De plus, les capacités de financement des collectivités sont étroitement liées à des éléments qu'elles ne maîtrisent pas. Ainsi, une baisse brutale des droits de mutation à titre onéreux (ex : - 30 % pour le CD 78) entraîne une baisse massive des ressources (ex : DMO = + 40 % des ressources du CD 78) et par conséquent ses capacités d'autofinancement.

Enfin, pour dernier exemple, l'inflation provoque une augmentation des coûts du quotidien, les députés et les sénateurs le savent bien au vu de la revalorisation récente de leurs frais de mandat...

Cette conjoncture impacte durement les jeunes, les familles, les retraités. Cela concerne doublement les collectivités qui doivent faire face à l'augmentation des besoins de la population en matière d'aide sociale, et à l'augmentation des coûts de gestion liés à l'inflation.

Cette question des capacités de financement des collectivités n'est pas un petit sujet.

Il est déterminant pour leur donner les moyens d'assurer leurs missions essentielles :

Prendre soin de leurs aînés, investir sur l'avenir et la jeunesse, soutenir les personnes fragiles, précaires, intervenir pour un monde durable, préparer la transition écologique dans tous ses aspects (pollution, biodiversité, gestion des ressources, climat)...

Les collectivités territoriales ont une responsabilité manifeste dans les choix des politiques publiques qu'elles priorisent où qu'elles délaissent. Elles ont à assumer leur part de responsabilité **dans la dégradation des conditions de travail des agents, dans la perte de sens des missions et dans la piètre qualité de certaines missions faute de portage politique au local.**

Soyez assuré que nous sommes particulièrement vigilant sur leur niveau de responsabilité, nous ne manquons pas de leur rappeler régulièrement.

L'État a non seulement sa part de responsabilité, mais à la différence des collectivités, il a des marges de manœuvre majeures pour donner les moyens à l'ensemble des services publics de fonctionner.

Il a les moyens de sortir d'un monde de l'exploitation et de l'épuisement pour passer à un monde juste, solidaire et durable. Les moyens existent pour sortir de la paupérisation de la population, cesser les approches de division et de culpabilisation individuelles qui font le lit de l'extrême droite. Il faut pour cela avoir le courage de s'engager dans une société du partage des richesses et du travail.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un monde en ruine, nous avons su poser les bases de nombreux conquits sociaux à tous niveaux, en premier lieu avec la Sécurité sociale. Ces choix politiques forts, nous en avons toujours les moyens.

La France est championne d'Europe de distribution des dividendes, ils ont augmenté de 40 % entre 2021 et 2023. Pour les seuls actionnaires du CAC 40, près de 100 milliards d'euros de dividendes ont été versés en 2023. Cela correspond à une hausse de 21 % par rapport à l'an passé.

Les inégalités se creusent toujours plus. En France, les 10 % les plus riches détiennent plus de la moitié des richesses nationales quand les 50 % les plus pauvres en partagent moins de 10 %. La part de la population au SMIC est croissante, et nous détenons un record de milliardaires qui explosent leurs profits sur le dos de salariés précarisés. La fortune des milliardaires a augmenté davantage en deux ans de pandémie que lors des 23 dernières années.

L'ISF, la lutte contre l'optimisation fiscale, la fraude fiscale, l'évasion fiscale, l'arrêt des subventions et exonérations patronale sans engagement contraignant sur l'emploi ou l'environnement, sont autant de pistes à la main du gouvernement pour dégager les moyens d'agir.

Cette manne financière existe, elle est d'importance. A eux seules, l'évasion fiscale représente une perte de 80 à 100 milliards par an en France et la fraude fiscale une perte de 29 à 40 milliards d'euros.

A titre de comparaison, le premier budget de l'État, celui du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'élève à 63,8 milliards d'euros.

L'État a les moyens de redonner du souffle aux collectivités territoriales, tout en augmentant les salaires, en préservant notre système solidaire de protection sociale et en améliorant le quotidien des plus précaires.

Nous vous demandons de renforcer l'ensemble des services publics et vous alertons pour véritablement donner les moyens aux collectivités territoriales d'améliorer leurs missions au service de la population, ainsi que les conditions de travail et le traitement des agents publics.

Nous vous demandons de faire le choix d'un monde juste, solidaire et durable.

Nous espérons que vous prendrez la mesure de ces enjeux, de nos attentes fortes, et que vous interviendrez en conséquence dans le cadre de votre mandat parlementaire pour agir sur tous ces aspects.

Nous sommes à votre disposition pour échanger plus amplement sur ce sujet.

Nous vous prions Madame, Monsieur de recevoir l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le syndicat CGT du Conseil Départemental des Yvelines
Valérie Ramage, Secrétaire générale